

Demande d'une subvention au ministère de la Culture pour l'extension des horaires de la bibliothèque municipale de Champagnier

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences ;

Vu la délibération n°2020_013 du conseil municipal en date du 02 juin 2020 portant sur les délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération n°2020_020 du conseil municipal en date du 02 juin 2020 portant sur la création d'un comité de pilotage du projet de restructuration de l'Espace des 4 Vents ;

Vu le débat en question ouverte en séance du conseil municipal du 6 février 2023 concernant le Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque de Champagnier ;

Vu la délibération n°2023_016 du conseil municipal en date du 27 mars 2023 portant sur la validation de l'avant-projet et des modalités de financement ;

Vu la circulaire 26 mars 2019 du Ministère de la Culture relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales pour les opérations ayant pour objet l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture (aide au démarrage de projet) ;

Considérant que la commune de Champagnier sollicite l'aide de la Direction régionale des Affaires Culturelles en s'inscrivant dans la thématique et la catégorie susvisée ;

Considérant que la surface actuelle de la bibliothèque de Champagnier est d'environ 55m² SHON pour environ 1500 habitants ;

Considérant que la circulaire du 26 mars 2019 du Ministère de la Culture qui préconise une surface SHON équivalente à 0,07m² par habitant ;

Considérant la décision motivée du comité de pilotage du projet de restructuration de l'espace des 4 vents de déménager la bibliothèque de Champagnier vers de nouveaux locaux afin de bénéficier davantage de surface ;

Considérant que le projet consiste au transfert de la bibliothèque actuelle localisée Chemin du Gal dans le bâtiment de l'Espace des 4 Vents, vers les deux locaux à acquérir et à aménager et situés au 4 Allée du Lavoir à proximité de la place du Laca ;

Considérant que les travaux consistent notamment en la réunion de ses deux locaux en un seul local de 117 m² ;

Considérant que les travaux consistent également en l'aménagement intérieur de locaux laissés brut de second œuvre ;

Considérant que par ailleurs, l'aide sollicitée porte également sur le financement du mobilier accueillant les livres, et du matériel informatique ;

Considérant que le plan de financement prévisionnels de l'opération a été élaboré pour un coût total estimé à 127 087,45€ HT soit 152 504,94€ TTC ;

Considérant une date de livraison prévisionnel des nouveaux locaux le 1 janvier 2024 ;

Considérant les intentions et ambitions du Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque de Champagnier ;

Considérant que les nouveaux locaux apporteront de nouveaux usages ouvrant la voie à l'extension des horaires d'ouverture ;

Considérant le plan de financement du coût de fonctionnement lié à l'extension des horaires de la bibliothèque ;

Monsieur le Maire, sur délégation du conseil municipal :

Article 1 : Décide qu'à compter de la livraison des nouveaux locaux de la bibliothèque à la date prévisionnelle du 1^{er} janvier 2024, le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque de Champagnier passera de 11 heures 30 à 15 heures / semaine.

Article 2 : Décide de solliciter une subvention de fonctionnement à la DRAC ainsi qu'au Département de l'Isère pour participer au financement de l'extension des horaires de la bibliothèque de Champagnier.

Article 3 : Dit que le plan de financement annuel est le suivant pour 5 ans avec les taux d'intervention de l'État de 70 % des années 1 à 3, puis de 50 % des années 4 et 5 :

Coût de fonctionnement	2024	2025	2026	2027	2028	Total sur 5 ans
Charges de personnel	2 808,02 €	2 808,02 €	2 808,02 €	2 808,02 €	2 808,02 €	14 040,10 €
- Dont Commune	842,41 €	842,41 €	842,41 €	1 404,01 €	1 404,01 €	5 335,16 €
- Dont DRAC	1 965,61 €	1 965,61 €	1 965,61 €	1 404,01 €	1 404,01 €	8 704,85 €

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention susmentionnée et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article 5 : Dit que les crédits sont ouverts.

Article 6 : Dit que les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

À Champagnier, le 27 avril 2023

Florent CHOLAT
Maire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 27/04/2023
Publié le : 27/04/2023